



## PÉTITION

### Contre le rétablissement du jour de carence : Une mesure injuste et insultante

*« Tout d'abord, si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Donc, "en vrai", comme disent les enfants, la situation n'est pas aussi injuste que celle que vous décrivez »*

**Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, répondant à un député de droite en 2015.**

**Le jour de carence est motivé par un mensonge.** Le gouvernement fonde notamment sa décision sur la volonté de corriger une supposée inégalité public-privé. Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont actuellement couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise...) pris en charge par les employeurs. Cette mesure est donc injuste : l'égalité dans ce domaine devrait en fait passer par un dispositif de couverture pour la minorité de salariés du privé qui aujourd'hui n'en bénéficient pas.

**Ce jour de carence constitue une véritable insulte.** Son instauration revient à considérer chaque agent malade comme suspect de fraude et donc, dans le doute, à le sanctionner d'office.

Pour la CGT, la véritable motivation de l'Etat est de procéder à une économie directe sur les salaires qu'il doit verser en cas de maladie. Les fonctionnaires et agents publics en maladie restent rémunérés directement par leur employeur et non par la Sécurité sociale. Après l'annonce du gel du point d'indice, nous subissons une nouvelle ponction sur la rémunération des agents publics.

En lieu et place de cette mesure injuste et insultante, le gouvernement a la responsabilité de considérer et de traiter les causes réelles d'une grande partie des arrêts maladie dans la Fonction publique, à savoir la dégradation des conditions de travail et la souffrance générée par les politiques d'austérité.

Ce nouveau coup porté aux garanties et droits sociaux est tout simplement inacceptable !

Signer la pétition **contre le rétablissement du jour de carence**

